

NOTICE
D'INFORMATION
PATIENTE



Vous m'avez fait part de votre souhait d'interrompre votre grossesse.

Je travaille en collaboration avec un centre hospitalier référent et le réseau de santé REVHO.

Durant cette consultation, je vous ai proposé de pratiquer votre IVG par méthode médicamenteuse à domicile dans le cadre de ce réseau de santé.

Cette notice est destinée à vous présenter les étapes de l'IVG et les modalités de fonctionnement en réseau pour que vous puissiez décider si vous acceptez ce type de prise en charge.

- Je vous invite à la lire et à prendre le temps nécessaire pour y réfléchir.***
- Je répondrai ensuite à toutes les questions que vous vous posez et vous pourrez ainsi prendre votre décision.***

L'IVG médicamenteuse en ville

Cette méthode d'interruption volontaire de grossesse implique la prise de deux médicaments entre 24 et 48 heures d'intervalles : la mifépristone et le misoprostol.

Elle est efficace dans 95 à 98% des cas.

Dans le cadre du réseau ville/hôpital, le médecin ou sage-femme vous donnera les médicaments nécessaires, il assurera les consultations et la surveillance de l'IVG. Le centre hospitalier vous recevra en cas de complications.

Le médecin ou sage-femme vous remettra une fiche de liaison. Vous la conserverez pendant toute la durée de la procédure jusqu'à la visite de suivi.

Cette fiche rassemblera les principaux éléments de votre dossier médical.

Elle facilitera les soins si vous deviez aller à l'hôpital.

Pour une IVG réalisée avant 7 semaines d'aménorrhée, celle-ci sera facturée 183,57 €. C'est un forfait qui couvre les consultations avec le médecin ou sage-femme et les médicaments. Il sera remboursé par votre caisse d'Assurance maladie à 100% ainsi que l'intégralité des examens réalisés dans le cadre de l'IVG.

Pour une IVG réalisée entre 7 et 9 semaines d'aménorrhée, celle-ci sera facturée 196,53 €. C'est un forfait qui couvre les consultations avec le médecin ou sage-femme et les médicaments. Il sera remboursé par votre caisse d'Assurance maladie à 100% ainsi que l'intégralité des examens réalisés dans le cadre de l'IVG

L'arrêté du 14 avril 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020, vous permet avec votre accord de réaliser votre IVG en présentiel ou en téléconsultation. Dans ce cas, les médicaments vous seront délivrés par le pharmacien que vous aurez choisi grâce à une ordonnance directement envoyée au pharmacien par le médecin ou la sage-femme.

En pratique

Calendrier de prise des médicaments

Date	Heure	Médicament	Nombre de comprimés	Voie d'administration et/ou commentaires
		Mifépristone		
		Misoprostol		
		Anti-douleurs		

1. Le jour où vous prenez les comprimés de mifépristone

Après la prise de mifépristone, il n'y a habituellement pas de réactions importantes. Vous pouvez mener vos activités habituelles. Vous pouvez saigner un peu. Très rarement on observe des saignements plus abondants et quelques douleurs. N'hésitez pas à prendre les anti-douleurs qui vous ont été prescrits.

Dans 5% des cas, l'avortement peut se produire avant même la prise du misoprostol. **Même si vous avez déjà saigné, il est important que vous preniez comme prévu, ce second médicament.**

2. Le jour où vous prenez les comprimés de misoprostol

Le misoprostol est indispensable pour que l'expulsion soit complète. Vous devez impérativement prendre les comprimés de misoprostol 24 à 48 heures après la prise de mifépristone.

- Respectez le calendrier de prise des médicaments indiqué plus haut.
- Prévoyez de rester chez vous, confortablement installée, avec la possibilité de téléphoner et quelqu'un pour vous tenir compagnie. Vous pouvez prendre des repas légers. Nous vous conseillons de ne pas être seule.
- Il est recommandé de commencer les anti-douleurs avant les comprimés de misoprostol suivant les conseils de l'ordonnance.

Ce qui va se passer :

- Dans 60% des cas, l'avortement se produit rapidement dans les 4 à 6 heures qui suivent la prise de misoprostol ; dans les autres cas, il aura lieu dans les 3 jours qui suivent la prise des comprimés.
- Des saignements, généralement plus abondants que des règles vont survenir. Ils sont souvent accompagnés de douleurs, comme des douleurs de règles ou plus fortes. Il peut y avoir des caillots de sang. L'efficacité de l'avortement sera contrôlée lors de notre prochain rendez-vous.
- Il est possible de ressentir des nausées, plus rarement de vomir ou d'avoir la diarrhée. Ces symptômes sont de courte durée. Si vous vomissez moins d'une demi-heure après la prise des comprimés, contactez-moi. Si vous vomissez plus d'une demi-heure après la prise des comprimés, ne vous inquiétez pas, ils seront efficaces.
- **Il est normal de saigner pendant une quinzaine de jours**, parfois des pertes de sang peu abondantes persistent jusqu'à la visite de suivi.

Ce qui doit vous alerter :

- Si 5 jours après la prise des comprimés vous n'avez pas saigné ou très peu, **appelez-moi avant la visite de suivi.**
- **Si vous faites une hémorragie** : nécessité de changer de protection toutes les ½ heures pendant plus de deux heures, il faut vous rendre au **service des urgences indiqué page 4.**
- **Si vous êtes inquiète, si des douleurs et/ou de la fièvre persistent plus de 24 heures**, appelez-moi. En cas de douleurs persistantes ou de fièvre et si le cabinet est fermé, rendez-vous au service des urgences.

3.La contraception après l'IVG

- Si vous avez choisi la pilule

Il faudra commencer à la prendre le / /

- Si vous avez choisi un stérilet ou un implant, il pourra être posé lors de la visite de suivi.

4. Le rendez-vous de suivi est prévu le

Le / / à heures

Une visite de suivi est indispensable, elle permet de vérifier que la grossesse ne s'est pas poursuivie et que l'IVG s'est bien déroulée. Elle est incluse dans le forfait global.

Pensez à apporter les résultats des examens que je vous ai prescrits :

Prise de sang Bêta-HCG à faire le / /

Echographie à faire le / /

Pensez aussi à apporter le stérilet ou l'implant contraceptif si vous souhaitez qu'il soit posé ce jour-là.

Attention :

Le dosage des Bêta-HCG sera encore positif, ce qui est normal, car quand une grossesse s'arrête, le taux d'hormone dans le sang décroît lentement. C'est la quantité restante qui permet de savoir que l'interruption de grossesse est terminée.

Si vous allez en urgence à l'hôpital

Présentez-vous avec : la fiche de liaison, votre carte de groupe sanguin, votre échographie et votre carte vitale.

Qu'est-ce que le réseau « IVG médicamenteuse en ville » REVHO ?

- **REVHO** est un réseau de santé qui permet à des médecins de ville et sages-femmes adhérents, d'effectuer le suivi des patientes désirant pratiquer une IVG médicamenteuse à domicile, en coordination avec une équipe hospitalière.
- Le réseau vous garantit une prise en charge conforme aux recommandations médicales nationales et internationales. Les modalités de cette prise en charge ont fait l'objet d'un protocole écrit et validé par des professionnels experts.
- Dans le réseau de santé, vous pourrez être sollicitée sous la forme d'une enquête anonyme pour donner votre avis sur votre prise en charge, vos soins, et pour faire part de vos observations et suggestions.
- Vous avez également la possibilité de vous exprimer sur le vécu de votre IVG médicamenteuse sur notre site internet : <https://ivglesinfos.org/vos-temoignages> et sur Instagram : @ivglesinfos

Le respect de votre vie privée

- Tout au long de votre prise en charge, le respect de votre vie privée ainsi que le secret de l'ensemble des informations vous concernant sont garantis. Ceci veut dire que dans le réseau chaque intervenant est tenu au **secret professionnel**.
- Les informations vous concernant devront être échangées entre deux ou plusieurs professionnels de santé. Seules les informations strictement utiles à votre prise en charge seront partagées : cet échange est en effet nécessaire pour assurer une bonne continuité de vos soins. Nous avons besoin de votre accord de principe sur l'échange de ces informations.
- Vous pourrez vous-même et à tout moment accéder à ces informations, soit directement, soit par l'intermédiaire du médecin que vous désignerez pour le faire (loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé).
- Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données vous concernant pourront faire l'objet d'un traitement anonyme et d'un enregistrement informatique, sauf avis contraire de votre part. Si ces données devaient faire l'objet d'études ou de statistiques et/ou devaient être publiées, votre anonymat serait absolument préservé.

Les contacts

En cas d'inquiétude, contactez en premier lieu le médecin ou la sage-femme qui vous a prise en charge pour l'IVG au (*noter le numéro de téléphone ici*) :

En cas d'urgence, contactez :

- **l'établissement de santé recommandé par votre médecin ou la sage-femme**

- le numéro :

- l'adresse :

- **le 112 ou le 15**

Pour plus informations

- Notre site internet : <https://ivglesinfos.org>

- Sur Instagram : @ivglesinfos